



Délibération
CADRE DE VIE/JC

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230525-2023_63-DE

S²LOW

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023

2023 – 63 ADHESION DE LA VILLE DE SAINTES A L'ASSOCIATION PLANTE & CITE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 22

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 6

BUFFET Martine à ABELIN-DRAPRON Véronique, CHABOREL Sabrina à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DAVIET Laurent à CARTIER Nicolas, DELCROIX Charles à EHLINGER François, MARTIN Didier à MAUDOUX Pierre, TORCHUT Véronique à BERDAI Ammar

Absents excusés : 7

ARNAUD Dominique, BETIZEAU Florence, DEREN Dominique, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline

Secrétaire de séance : CREACHCADEC Philippe

Date de la convocation : 17/05/2023

Date de publication : 1 JUIN 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant la stratégie de transition écologique de la Ville de Saintes,

Considérant que l'Association PLANTE & CITE spécialisée dans les espaces verts et le paysage a pour objectif d'apporter des ressources aux collectivités pour la gestion des espaces verts,

Considérant l'importance des espaces verts au regard des enjeux de gestion durable,

Considérant la volonté de la Ville d'améliorer le cadre de vie des administrés,

Considérant que la Ville de Saintes entend pouvoir développer ses connaissances, progresser et être plus performant dans son engagement environnemental,



Considérant qu'à ces fins, il convient d'adhérer à l'Association PLANTE & CITE,

Considérant que les frais d'adhésion sont liés à la taille de la collectivité, que pour une collectivité de 10 000 à 30 000 habitants cette adhésion s'élève à 515 €,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 - chapitre 011 - fonction 511-nature 6182 – CDVI,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 11 mai 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'adhésion à l'Association PLANTE & CITE,
- Sur les frais d'adhésion liés à la taille de la collectivité pour la somme de 515 € par année,
- Sur l'autorisation donnée au à Monsieur le Maire, ou à son représentant, de signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 22

Contre l'adoption : 0

Abstention : 6 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée en son nom et celui de CHABOREL Sabrina, CATROU Rémy, MAUDOUX Pierre en son nom et celui de MARTIN Didier, MELLA Florent)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON



Le secrétaire de séance,



Philippe CREACHCADEC

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION,
COMMUNAUTÉS URBAINES, MÉTROPOLIS

BULLETIN D'ADHÉSION



POURQUOI ADHÉRER ?

- Être à la source de l'information permettant de mieux répondre aux attentes citoyennes de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie.
- Donner à votre collectivité plus de références techniques afin de répondre aux enjeux économiques et environnementaux.
- Valoriser vos réalisations innovantes qui peuvent servir d'exemples.
- Contribuer collectivement à l'innovation dans le domaine de la nature en ville et des espaces verts pour améliorer le bien-être des habitants avec les autres collectivités, les entreprises, les centres de formation et de recherche.

« REJOINDRE LES 500 STRUCTURES ADHÉRENTES
PARMI LESQUELLES 200 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

QUELS BÉNÉFICES POUR LES ÉLUS ET LES AGENTS ?

- Intégrer un réseau d'échanges de connaissances
- Bénéficier d'une veille scientifique et technique régulière sur les travaux de recherche et d'expérimentation français et à l'échelle internationale.
- Accéder à des informations techniques validées scientifiquement dans les domaines de l'agronomie, de l'innovation végétale, de la biodiversité et de la protection des végétaux
- Disposer d'outils mis en commun, d'aide à la décision pour l'optimisation de la gestion des services
- Encourager la créativité des personnels par la mutualisation d'expériences et la participation à des journées thématiques.

»
UN ARGUMENTAIRE
ET UNE NOTE SONT
DISPONIBLES SUR NOTRE
SITE POUR PRÉPARER
LA DÉLIBÉRATION

NOS PARTENAIRES "COLLECTIVITÉS"





ADHÉSION PAR ANNÉE CIVILE

VOTRE COLLECTIVITÉ PEUT ADHÉRER
À TOUT MOMENT POUR L'ANNÉE EN COURS

POUR QUEL SERVICES EN CONTREPARTIE ?

- Des **ressources en ligne** allant de la fiche synthétique opérationnelle aux comptes-rendus d'expérimentations. Accessibles sur www.plante-et-cite.fr
- Des **journées techniques** sur toute la France
- Des **publications annuelles** (*format papier*)
- Un **bulletin de veille** mensuel «Références Plante & Cité». Ce bulletin de veille offre un panorama des articles parus dans la presse spécialisée espaces verts et paysage, française et étrangère.
- Une **lettre d'information** mensuelle

COMMENT ADHÉRER À PLANTE & CITÉ ?

- En ligne sur www.plante-et-cite.fr/inscription/formulaire
- En renvoyant le coupon de demande d'adhésion ci-dessous.

BULLETIN D'ADHÉSION

COMMUNES ET EPCI

NOM DE LA STRUCTURE

NOM DU CONTACT

FONCTION

COURRIEL

TÉLÉPHONE

ADHÉSION POUR L'ANNÉE :

tous les champs sont obligatoires

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE CALCULÉE EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS

POPULATION	COTISATION	<input checked="" type="checkbox"/>
< 2000 HAB.	105 €	
DE 2000 À 5 000 HAB.	205 €	
DE 5 000 À 10 000 HAB.	310 €	
DE 10 000 À 30 000 HAB.	515 €	
DE 30 000 À 50 000 HAB.	825 €	
DE 50 000 À 100 000 HAB.	1 235 €	
DE 100 000 À 200 000 HAB.	2 060 €	
> 200 000 HAB.	3 090 €	
EPCI DE 200 000 À 500 000 HAB.	3 090 €	
EPCI > 500 000 HAB.	4 000 €	

À renvoyer par mail ou par courrier aux coordonnées ci-dessous. Nous vous recontacterons dès réception.

